

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT-CYR-SUR-MER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITECOMMUNE DE NANS LES PINS
Avenue Julien Jourdan - 83860 NANS-LES-PINS
TEL : 04.94.37.21.41
TELECOPIE : 04.94.37.21.47

Conseil Municipal

Séance du lundi 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ollivier ARTUPHEL, , après avoir été convoqué le 12 mai 2026 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président : Ollivier ARTUPHEL
Secrétaire de séance : Marie-Catherine CAPEL-FABRE

Présents (28) :

ARTUPHEL Ollivier, HOOG Jean - Claude, FALCONE Josiane, SIMONIAN Frédéric, CAPEL-FABRE Marie-Catherine, LAPIERRE Loïc, PATOUX Hervé, MEDA Karine, LEROI Lysiane, GASTEL Christine, GORNIKOWSKI Pascal, DESPLAT Eric, VERGNAU Marie-Hélène, BARBET Franck, HURET Hélène, FALCONETTI Yoan, CASCIOTTI Brigitte, CABALLERO Bernard, VIOLA Fabrice, MULLER Sophie, CAER Richard, GARIBBO-SARKISSIAN Audrey, HANRIOT Gilles, MONETTI Julien, MIRA Marion, PAUL Ophélie, BANI-COPPOLA Anaïs, PARISIEN Anthony

Représentés (1) :

HENRY Céline donne procuration à ARTUPHEL Ollivier

Absents (0) :

Résultat du vote :

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstention	:	0

Délibération n° 26-33

Sécurité Prévention Défense

Objet : Renouvellement de la convention relative à l'accès et à l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur les communes limitrophes

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 25-32 du 23/06/2025 le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention réglementant l'accès et les interventions d'une RCSC/CCFF sur des communes limitrophes, notamment les communes de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Rougiers, Pourcieux, Plan d'Aups, et Saint-Zacharie, puis Mazaugues en date du 02/12/2025.

L'objectif vise à renforcer leur collaboration dans la lutte contre les incendies par la mobilisation des Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC) et des Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF).

Pour assurer cette coordination, la commune peut conclure des conventions bilatérales avec les communes limitrophes autorisant l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF. Le modèle de convention est identique pour toutes les communes du Var.

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT-CYR-SUR-MER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE NANS LES PINS
Avenue Julien Jourdan - 83860 NANS-LES-PINS
TEL : 04.94.37.21.41
TELECOPIE : 04.94.37.21.47

La commune de Nans-les-Pins renouvelle ces conventions pour la nouvelle mandature avec les communes limitrophes suivantes :

- Plan d'Aups
- Rougiers
- Pourcieux
- Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
- Saint-Zacharie
- Mazaugues

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention ci-annexé,

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le renouvellement des conventions avec les communes limitrophes pour la durée de la mandature 2026-2030.
- **Donne** tous pouvoirs au Maire pour signer ces conventions et accomplir toutes démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Fait à Nans-les-Pins, le 18 mai 2026.

La Secrétaire de séance
CAPEL-FABRE Marie-Catherine

Le Maire,
Olivier ARTUPHEL

